

Comité Technique Local du 8 juin 2015

Conditions de vie au travail, philosophie de la direction : « Un chef de service accordera plus facilement une autorisation d'absence à un agent écrêté. »

Toulouse, le 11 juin 2015



Attaché au dialogue social, le directeur a séché le Comité Technique Local « conditions de vie au travail » et le rassemblement unitaire des personnels, sans mot d'excuse à quelques semaines de ses grandes vacances !

A l'occasion du CTL, plus de 80 collègues se sont rassemblés à la direction pour porter 800 signatures pour exiger :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- le comblement immédiat des emplois vacants au niveau national et en Haute-Garonne par l'appel de toutes les listes complémentaires et l'ouverture de concours,
- le respect des droits et garanties des personnels, un véritable mouvement local étudiant toutes les demandes sur des postes vacants,
- l'arrêt de la démarche stratégique



Devant eux, la direction minimise l'impact : « la Haute Garonne n'est pas la plus mal lotie » et assume sa gestion arbitraire des emplois en dehors de toutes règles.

A ce jour, la DRFiP considère que la situation de l'emploi sera la suivante, au 1^{er} septembre 2015 :

-31 C, - 5 B et situation à l'équilibre pour les A.

La CGT a réaffirmé que les personnels qui vivent déjà les pénuries d'emplois dans l'exercice de leurs missions n'ont pas à subir une double peine avec la remise en cause de leurs droits et garanties.



Retrouvez sur notre site internet, la déclaration liminaire :
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1249>

Déclaration liminaire et procès-verbaux des précédents CTL

Temps de trajet : l'arlésienne !

La CGT demande que la direction locale prenne enfin ses responsabilités comme d'autres départements (Hautes-Pyrénées, Pyrénées Atlantiques) l'ont déjà fait depuis deux ans.

Courage quand tu nous tiens ! La DRFiP 31 continue à se cacher derrière un hypothétique groupe de travail national pour statuer sur les compensations de temps de trajet.

Pire, la DRFiP renie son engagement à étudier, pour l'instant, les situations au cas par cas.

Prime d'accueil : clair obscur...

La CGT revient sur l'interpellation des agents du pôle enregistrement de Toulouse Sud-Est. Ils demandent la communication du nombre de personnes concernées par service et l'enveloppe dédiée à cette prime. Les collègues demandent également son attribution à l'ensemble des personnels exerçant des missions d'accueil. **La direction ne répond pas.**

Les horaires d'ouverture :

La main sur le cœur, la direction affirme que : « tous les téléphones de tous les services sont à jour. ». Elle précise que la mise à jour des autocom a coûté 3.900 €. **La CGT appelle le standard de la Recette des Finances Toulouse Municipale (RFTM) en séance. Rien n'est fait ! Consternation dans l'assistance !**



Sur les délais de paiement des dépenses des collectivités

locales, la direction daigne enfin nous les communiquer par service pour 2014 et 2015.

Concernant la gestion des personnels pour renforcer la RFTM, la direction est fière de s'asseoir sur les règles de gestion et continuera de faire comme bon lui semble, « dans l'intérêt du service », mais surtout pour ne pas ponctionner le budget départemental avec le paiement des intérêts moratoires.

E-formation : la direction communiquera la carte définitive des sites concernés fin juin pour une mise en place en octobre 2015.

Lors du vote du procès verbal du CT du 28/11/14, la direction refuse d'assumer qu'elle nous avait répondu positivement à notre demande de présentation du dossier CSP/FI de St Gaudens en CHS-CT. Quel présage pour la suite de la journée consacrée au condition de vie au travail ?

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) - Programme Annuel de Prévention (PAP) :

La direction est d'accord avec les constats de la CGT mais rien ne bouge !

La CGT prend l'exemple du SIP de Colomiers pour illustrer l'aberration de la gestion du parc informatique. L'ESI a pour mission d'enlever les ordinateurs qui ne sont pas utilisés à 100 %. Sur quoi vont travailler nos renforts ?

Campagne d'optimisation du préhisto-parc ! il faudra encore 2 ou 3 ans pour terminer le changement de tous les écrans en "22 pouces" (300 ou 400 restants).

Le PAP sera mis en ligne fin juin sur Ulysse 31 et mis à jour une fois par trimestre.



Aujourd'hui, le DUERP est mis à jour tous les deux ans. Cependant, toute réimplantation de services doit donner lieu à mise à jour du DUERP sans attendre.

Pour la CGT, le DUERP devrait être mis à jour tous les ans.

Rappelons l'importance de ce document qui est le reflet de nos conditions de vie au travail et engage juridiquement l'administration en cas d'incident. Sa mise à jour doit se faire collectivement et donner lieu à une véritable réunion de service.

Attention ne ratez pas la mise à jour bisannuelle à la rentrée 2015 qui concernera tous les services !!!



La CGT demande à nouveau le détail des conditions de sécurité mises en œuvre sur les sites concernés par un transporteur de fonds. **Aucune réponse. Notre sécurité est-elle prise réellement au sérieux ? Pire, nous apprenons en séance la visite de la nouvelle commissaire en charge de la sécurité. La direction n'a même pas daigné lui faire rencontrer les organisations syndicales.**

En cas d'agression ou de tout autre incident, les agents doivent contacter la responsable protection juridique (Mme Alet). Nous déplorons que la fiche de signalement en cas d'agression ne soit pas accessible facilement sur Ulysse 31.

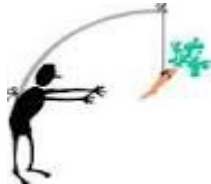
Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :

Nombre de réunion de service :

Différentes interprétations sur la définition des réunions de service aboutissent à des aberrations dans le comptage : zéro réunion dans certains services et plus d'une réunion par semaine dans d'autres !

Dans le guide TBVS, la réunion de service est définie comme suit : « ces réunions portent sur l'organisation du travail, sur des sujets transverses ou sur des éléments d'information de la direction à destination des agents ». Il ne s'agit pas de réunions métier.

La CGT a réaffirmé qu'il était indispensable de parler du travail et de son organisation. On ne peut pas régler les problèmes virtuellement par mél. Souvent, l'origine des conflits provient d'un manque de dialogue. Comme pour l'accueil, rien ne vaut le contact physique !



En réponse à nos inquiétudes relatives au nombre excessif d'écêtements horaire (équivalent de trois emplois), la direction personnalise la question. **Pire, elle considère qu'ils peuvent être remboursés avec intelligence par les chefs de service : « Un chef de service accordera plus facilement une autorisation d'absence à un agent écêté. »**

Il est incroyable que les 50 agents les plus écétés n'aient pas été contactés par la responsable du pôle social cette année !

La CGT a mis l'accent sur le fait que l'écêtement n'apparaît que pour les personnels qui pointent. Quid des personnels d'encadrement au forfait ? **L'écêtement horaire pose donc bien la question de la redéfinition de l'organisation du travail du poste d'encadrement jusqu'à l'agent d'exécution.**

Dans son souci de transparence et de dialogue social, la direction refuse la publication du TBVS sur l'intranet départemental et son examen au CHS-CT (comme le prévoit le guide de l'administration sur les risques psycho-sociaux). Ne craindrait-elle pas de mettre sur la table nos conditions déplorables de travail face aux autres administrations ?

Nous sommes également revenus sur les pratiques du pôle social. La direction a réaffirmé qu'elle ne faisait plus signer ces pseudo « contrats ». Pour rappel : demandez à être accompagné par un représentant du personnel lors de tels entretiens.

Organisation de la mission conditions de vie au travail :

Ce point est à l'ordre du jour car ce service est réorganisé, mais juste pour information. Les assistantes de prévention quittent la Division BIL pour intégrer l'étage du service RH. **Mais où, mystère !** L'ensemble de la division RH sera réorganisée. **De ce fait, la CGT insiste pour avoir les plans d'installation des personnels et la présentation concrète de la nouvelle division (organigramme) en CTL et en CHS-CT.**

A titre de comparaison, les Douanes disposent d'une assistante de prévention pour 300 agents alors qu'à la DRFiP 31 le poste est occupé par 1,7 personnes pour 2000 agents. **La CGT réaffirme que ce poste doit être renforcé !**



Au final, ce CTL marathon de 10h30 sur les conditions de vie au travail résume, à lui seul, l'attitude de la DRFiP 31 envers les personnels : mépris, surtout ne pas parler du travail, mettre la pression sur les agents tout en affichant un « soutien » sans faille.

Détermination de la résidence administrative et modalités de remboursement des frais de déplacement pour les équipiers de renfort et les huissiers.

La Direction a présenté une note de service concernant les personnels mobiles que sont les huissiers et équipiers de renfort qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2015.

Equipes de renfort (EDR) :

Il est prévu que la résidence administrative soit fixée dans la commune d'implantation du service des finances publiques le plus proche de la résidence familiale. **La question des remboursements de frais pour les équipiers en poste au Centre Prélèvement Service (CPS) n'a, d'après la direction locale, pas été tranchée par la centrale.**

La CGT rappelle que les collègues du CPS n'ont pas choisi d'être affectés en équipe de renfort toute l'année et estime qu'ils doivent avoir les mêmes modalités de remboursement que tous les équipiers.

Une réunion d'information est prévue le 23 juin prochain pour rappeler toutes les règles applicables à l'EDR (frais de déplacement, repas...).

Huissiers :

Leur résidence administrative est fixée en fonction de leur secteur géographique d'intervention. La Direction a précisé que cette nouvelle affectation ne changeait rien à leur remboursement puisque leur statut prévoit une indemnisation au kilomètre réel. **La CGT est intervenue sur le surcoût au niveau de l'assurance automobile engendré pour les huissiers lorsqu'un huissier stagiaire les accompagne sur le terrain.** L'administration ne comptant pas prendre en charge ce surcoût, elle affectera ces stagiaires auprès d'huissiers dont les procédures seront accessibles via les transports en commun. **Jusqu'où va l'austérité budgétaire ?!!**



Question diverses :

Projets immobiliers : les projets du PIAA et du CFP de Colomiers seront présentés en CHS-CT après les vacances. La Direction se rendra à Colomiers d'ici fin juin pour rencontrer les collègues. L'installation des ventilo-convecteurs pour le site de Colomiers est prévue d'ici octobre 2015 (appel a été lancé) et sera suivi par le reste des travaux immobiliers.

Le service de contrôle de la redevance (SCRA) sera relogé à l'HDF de Balma au lieu de la DRFiP rue des Lois comme initialement prévu. Les services de l'Action sociale seront logés au 1^{er} étage du PIAA.



Parkings :

Cité : le parking doit être intégré dans les plans d'extension de l'Université. Pendant les travaux, des places seraient disponibles sur les parkings de l'Université.

Mirail : en raison des dégradations constatées sur plusieurs véhicules hors du parking Finances, les agents ont déposé une pétition pour réclamer des emplacements supplémentaires. **La direction a été invitée à trouver une solution rapide, au besoin en contactant les administrations aux alentours.** Elle demande aux personnels de faire remonter les dégâts subis afin de disposer d'éléments concrets pour pouvoir négocier une éventuelle solution avec la mairie et la direction générale.

Cantines :

Rangueil : les travaux démarreront cet été (climatisation – chauffage) et dureront deux mois et demi. Le restaurant sera fermé trois semaines. Il n'y aura donc pas de climatisation cet été et les collègues peuvent d'ores et déjà contacter la division BIL pour être équipés de ventilateurs. C'est la deuxième année que les travaux relatifs à la climatisation sont effectués durant l'été ! Ils induiront des nuisances sonores mais la Direction nous a assuré que ceux les plus bruyants auront lieu le soir jusqu'à 23h00.

La solution proposée pour le repas du midi est le restaurant Place Occitane avec un temps de trajet compensé de 15 minutes aller et 15 minutes retour, sans prise en charge du ticket de métro. **Les collègues apprécieront l'ensemble de ces désagréments.**



Restructuration de services : la Direction nous informe (en séance) que **les chèques impayés du SIV (service d'immatriculation des véhicules) seront transférés du Service Produits Divers vers la Division Comptabilité, avec le personnel concerné.**

